

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 17 JUILLET 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 5 pouvoirs

Date de convocation
13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Anne ROZAIRE à Cathy GREINER, Jean-Claude ROMARY à Gérard GEORGEL, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avis sur l'usine de méthanisation à Ludres et l'épandage
N° de délibération : 28_2023

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	5	14	0	4	0

Le Préfet a pris en date du 12 décembre 2022 un arrêté ouvrant une consultation du public, qui a eu lieu du 2 au 31 janvier 2023 sur le projet de méthaniseur porté à Ludres par la société CVE. Les conseils municipaux des communes concernées par le plan d'épandage des digestats autour de l'installation étaient appelées à se prononcer avant le 15 avril puis ce délai a été reporté à juin 2023 pour permettre aux communes d'obtenir les informations suffisantes à une décision éclairée.

Après avoir pris connaissance des documents remis pendant la consultation, après les informations données en Préfecture mardi 28 mars au matin dans une réunion où la commune était présente, puis lors d'une réunion en Mairie de Flavigny-sur-Moselle vendredi 31 mars avec les représentants de la société CVE, les membres du conseil municipal sont appelés maintenant à émettre un avis sur cette installation et sur le transport et l'épandage des digestats.

Les élus de Flavigny-sur-Moselle notent que la valorisation de bio-déchets constitue une ressource énergétique intéressante, mais les digestats produits ne doivent pas devenir une gêne ou une menace pour la santé des populations. Dans ce sens, les élus de Flavigny-sur-Moselle attendent des services de l'Etat plusieurs restrictions :

- Interdire l'épandage sur les prairies,
- Interdire l'épandage à moins de 100 mètres des habitations,
- Les véhicules de transport du digestat liquide ou solide ne pourront pas transiter par le cœur de la commune de Flavigny-sur-Moselle, déjà impactée par un flux automobile important et le passage fréquent de transports exceptionnels,

- Les intrants dans la composition du digestat ne devront pas porter atteinte à la santé publique,
- La création d'une commission de suivi du site garantira toutes les étapes du processus de méthanisation et de digestats ; cet organisme associera des élus des communes concernées par le plan d'épandage, des associations environnementales et des représentants de l'Etat. Cette commission se réunira au minimum une fois par an et rendra compte aux communes concernées.
- Enfin, les élus souhaitent que la valorisation des bio-déchets concerne dans un proche avenir les produits du territoire intercommunal dont notre commune fait partie.

Si les conditions mentionnées ci-dessus sont respectées, les élus de Flavigny-sur-Moselle émettent un avis favorable à l'installation de l'unité de méthanisation de Ludres.

Abstentions : Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Dominique ROUSSEAU, Anne ROZAIRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.07.19 08:50:11 +0200
Ref:20230718_113201_1-1-O
Signature numérique
Maire